

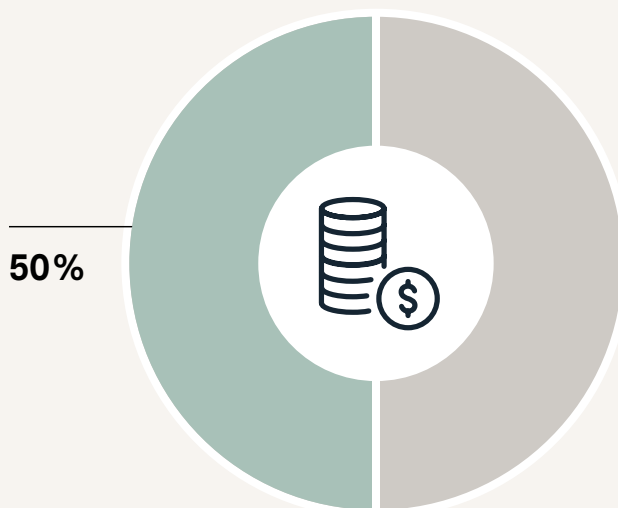
Prêt de titres au détail

Client ou cliente

Augmentez vos revenus en participant au programme de prêt de titres au détail offert par votre conseiller ou conseillère en gestion de patrimoine.

Aperçu du programme

- Le programme de prêt de titres au détail, offert par Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine, vous permet de prêter vos titres entièrement payés dans vos comptes enregistrés et non enregistrés. Vous recevrez 50 % des revenus gagnés sur le prêt des titres, ce qui bonifiera le rendement de votre portefeuille.
- Dans le cadre de ce programme, vous autorisez la Société de fiducie Natcan (SFN) à prêter les titres entièrement payés détenus dans vos comptes de titres admissibles. En contrepartie des titres prêtés, l'emprunteur (FBN inc.) versera des frais de prêt, qui seront portés au crédit de votre ou de vos comptes de titres.



Admissibilité et lignes directrices du programme

- Le programme de prêt de titres est offert aux investisseurs et investisseuses admissibles résidant au Canada. Veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère en gestion de patrimoine pour en savoir davantage et déterminer si ce programme convient à votre situation.
- Pour participer au programme, vous devez remplir et signer le formulaire d'adhésion au programme de prêt de titres.
- Si vous souhaitez restreindre certains comptes ou titres, vous devez remplir l'annexe A durant l'adhésion au programme, sinon vous pouvez le faire à tout moment en remplissant le formulaire d'instructions écrites.
- Une fois les formulaires remplis et signés, tous les titres admissibles dans les comptes admissibles sous la même racine pourront être prêtés.



Avantages

- Vous recevrez 50 % du revenu généré par le prêt des titres, et le revenu apparaîtra sur votre relevé de portefeuille et dans votre accès en ligne.
- Vous recevrez des rapports détaillés précisant vos titres prêtés, les revenus gagnés et les garanties détenues pour couvrir le prêt.
- Vous conservez la propriété économique de vos titres tant qu'ils seront prêtés.
- Vous pouvez exclure des comptes et des titres du programme de prêt à tout moment en remplissant le formulaire d'instructions écrites.
- Vous pouvez vendre les titres ou vous retirer du programme à tout moment.
- Tant que vos titres seront prêtés, vos titres sont garantis à 105 % par la Société de fiducie Natcan.

Admissibilité et lignes directrices du programme

- Rien ne garantit que vos titres seront effectivement prêtés, et les prêts peuvent être résiliés à tout moment.
- Vos titres prêtés peuvent être utilisés pour faciliter des ventes à découvert.
- Les possibilités de prêt et les taux applicables peuvent fluctuer au fil du temps en fonction des conditions du marché, de la demande des emprunteurs et de la disponibilité des titres. Par conséquent, les taux qui vous sont versés dans le cadre de votre prêt peuvent varier pendant toute la durée de celui-ci.
- Vous ne pouvez pas exercer les droits de vote rattachés aux titres tant qu'ils sont prêtés. Pour pouvoir voter, vous devez rappeler les titres prêtés.
- Tant qu'ils sont prêtés, les titres ne sont pas couverts par le FCPI. Vous recevrez plutôt du collatéral de grande qualité pendant que vos titres seront prêtés.

Consultez la [convention de mandat](#) pour les informations relatives aux prêts de titres entièrement payés.

Consultez le document [GMSLA](#) pour les informations relatives à l'accord global de prêt de titres de l'ISLA (l'entente originale a été rédigée et signée en langue anglaise, une traduction de courtoisie en français est disponible sur demande).

- Pour en savoir plus sur le programme de prêt de titres au détail, veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère en gestion de patrimoine.